



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Juillet-Août 1998

Numéro 4

Dans ce numéro

- 1 Visite à la Trésorerie du CHU.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 La position de la CGT sur l'évolution du recouvrement.
- 4 Bulletin d'adhésion.

RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL DE LA TRÉSORERIE DU C.H.U.

Une délégation de la CGT s'est rendue à la Trésorerie du Centre Hospitalier le 2 juillet dernier pour écouter les personnels et connaître leurs revendications suite au récent braquage.

Toutes les personnes nous ont fait part de leur mécontentement et de leur crainte de voir se renouveler une nouvelle attaque de la Trésorerie. En effet, aucune mesure de sécurité nouvelle n'a été mise en place. La vitre blindée a été refixée mais on peut douter de son efficacité quand on voit que la porte d'accès aux guichets est en verre simple et peut être facilement forcée à tout moment.

Le traumatisme est bien réel et se traduit notamment par le problème de la fonction de caissier que personne ne souhaite remplir dans les conditions actuelles. Aussi, depuis le hold-up, le Chef de poste fait tourner l'ensemble du personnel à la caisse, ce qui n'est pas forcément efficace d'un point de vue organisation du travail.

C'est pourquoi il est impératif de mettre en place de **nouvelles mesures de sécurité** (pose de caméras, installation de sas, etc.) dans ce poste classé à risque par la Police, afin **de préserver le personnel**.

Par ailleurs, la Direction de l'hôpital ayant prévu pour la fin de l'année une réfection des locaux, il est nécessaire, comme le souhaite le personnel, que la Direction prenne des **mesures pour assurer la sécurité des personnes durant les travaux**.

Une autre préoccupation du personnel concerne les mouvements de fonds entre la Trésorerie et la Banque de France. Ces transferts, s'effectuent à des heures régulières et dans des conditions de totale insécurité. La Direction doit **recourir**, comme c'est le cas à la Trésorerie des HLM, **à une société spécialisée pour le transfert de fonds** avant qu'un incident se produise. Ce n'est pas à partir d'un certain montant qu'il faut sécuriser les transferts, mais c'est lorsque les personnes courent un danger.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et PY Olivier (TG Comptabilité).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : CHARLIER Jean-François (TG D.I.) et BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

LA POSITION DE LA CGT SUR L'EVOLUTION DU RECOUVREMENT

1. Les moyens modernes de paiement :

La Direction s'est engagée dans une démarche de promotion des moyens modernes de paiement (TIP, prélèvement à l'échéance, mensualisation, paiement par Minitel, etc.). Pour la CGT, ce ne sont pas les modes de règlements eux-mêmes qui sont à rejeter, mais ce qui pose un véritable problème c'est les conditions dans lesquelles ils se développent.

Les moyens développés et l'organisation des procédures doivent garantir :

- **le maintien et le renforcement d'un réseau de proximité** qui offre réellement au contribuable, la même qualité de traitement quel que soit le choix du mode de règlement de son impôt.
- un allègement des démarches du contribuable et le maintien du **contact avec le comptable du Trésor** dont il dépend géographiquement.

S'agissant du TIP, la procédure d'envoi à des centres de paiement doit être **exclusivement du ressort de nos services**.

L'évolution des procédures d'encaissement et des circuits comptables **ne doit pas entraîner une perte d'information au niveau des postes**. De plus, les progrès en matière de micro-informatique peuvent permettre le traitement de beaucoup d'**opérations au niveau des postes comptables**.

⇒ **La CGT refuse toute mesure visant à supprimer ou redéployer des emplois dans le cadre des gains de productivité découlant de ces nouvelles procédures.**

2. La gestion centralisée du recouvrement :

Au prétexte d'un dysfonctionnement réel de la gestion de l'impôt sur les sociétés (IS), la Direction a recentré cette mission de recouvrement sur un nombre limité de trésoreries par département. Cette réforme a de fait fragilisé le réseau.

Pourtant il existait une possibilité d'améliorer le recouvrement de l'IS en dotant tous les postes comptables d'un logiciel performant.

Aujourd'hui, cette **logique de spécialisation et de centralisation** de certaines missions de recouvrement sur un petit nombre de postes essentiellement urbains, tend à s'appliquer à d'autres produits comme la **taxe d'urbanisme** ou la **taxe sur les salaires**.

Hier, le recouvrement des amendes a été centralisé et spécialisé sur un poste comptable par département, aujourd'hui, la gestion du recouvrement de l'IS est centralisée, demain, qu'en sera-t-il des autres impôts si nous ne réagissons pas ?

Le fait que soit avancée l'efficacité « technique » du recouvrement pour justifier cette centralisation n'est pas un argument suffisant.

De même, l'efficacité du recouvrement doit passer par l'**appel aux Huissiers du Trésor**, proches des postes comptables et dont la reconnaissance récente de statut doit se traduire par des créations d'emplois afin de résorber l'intervention coûteuse des huissiers de justice.

⇒ **Pour la CGT, la gestion du recouvrement rattachée au poste de proximité, avec des huissiers du Trésor, est plus souple et plus adaptée à la diversité des publics et permet un traitement personnalisé des dossiers.**

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : ECHELON :